

Annecy, le vendredi 17 décembre 2021

Direction du cabinet
Service des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civiles



Suivi par : Mélanie FATMI
Tel : 04-50-33-60-70
Mél : melanie.fatmi@haute-savoie .gouv.fr

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Destinataire in fine

Objet : Covid – Situation de sur-incidence sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Thônes

La circulation virale dans le département est particulièrement active depuis plusieurs semaines. Le taux d'incidence du départemental pour la journée du 15 décembre est de 791,9 pour 100 000/habitant.

Au niveau infra-départemental, la communauté de communes de la Vallée de Thônes est la première la plus touchée avec un taux atteignant 1030 cas pour 100 000 habitants.

Cela signifie que le virus circule activement et de manière diffuse dans la population, dans un contexte de sur-incidence et de circulation quasi-exclusive de virus « delta » plus contagieux que le virus d'origine, et de relâchement concernant l'application des précautions d'hygiène après presque 2 ans de pandémie.

Afin de limiter au maximum la reprise de la circulation virale sur votre territoire, et dans un contexte de début de saison touristique hivernale où les brassage de population ont vocation à s'intensifier, je vous invite à sensibiliser de nouveau la population, dont vous avez la charge en rappelant, par tout moyen à votre disposition (affichage, courrier, lettre aux associations, bulletin municipal, réseaux sociaux) les points suivants :

- L'importance des gestes barrière, y compris lors de manifestations avec passe sanitaire et y compris pour les personnes vaccinées dans la mesure où les études montrent que le vaccin, qui a un effet protecteur contre les formes graves de la Covid-19, ne bloque pas totalement la circulation du virus ni sa transmission en particulier à certaines personnes (personnes non protégées par la vaccination ou pour lesquelles la vaccination a une moindre efficacité : personnes âgées, immunodéprimées...);

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;



- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle ;
- Ne pas se toucher le visage ;
- Respecter une distance physique d'au moins 2 mètres ;
 - Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée ;
- Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- Rappeler que la vaccination complète est le moyen le plus efficace pour prévenir les hospitalisations et les formes graves de la Covid et inciter les administrés éligibles au rappel vaccinal (« 3e dose ») à effectuer cette injection dans les meilleurs délais, 6 mois après la primovaccination (personnes de plus de 65 ans, personnes fragilisées par une maladie chronique – diabète, HTA, pathologie pulmonaire, etc.).
- Rester très vigilant lors des manifestations ou activités menées par les clubs des aînés (thés dansants, lotos, jeux de cartes, sorties diverses...), afin de limiter la survenue de clusters : vérification systématique des passes sanitaires, tenue d'un registre à l'entrée (permettant en cas de survenue d'un cas de Covid, de recenser dans les plus brefs délais les personnes contact), maintenir les mesures barrières et limiter au maximum les brassages entre personnes.

Je sais pouvoir compter sur votre aide afin de lutter contre la propagation du virus.

Le préfet de la Haute-Savoie



Alain ESPINASSE

Copies à :

- M. le secrétaire générale, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy
- Mme la députée de la circonscription
- M. le directeur de l'unité territoriale de l'ARS

Destinataires :

- Monsieur le président de la communauté de communes de la vallée de Thônes, maire des Villards-sur-Thônes ;*
- Madame le maire d'Alex ;*
- Madame le maire de Dingy-Saint-Clair ;*
- Monsieur le maire de La Balme de Thuy ;*
- Monsieur le maire de La Clusaz ;*
- Monsieur le maire du Bouchet-Mont-Charvin ;*
- Monsieur le maire du Grand-Bornand ;*
- Monsieur le maire des Clefs ;*
- Monsieur le maire de Manigod ;*
- Monsieur le maire de Saint-Jean-de-Sixt ;*
- Monsieur le maire de Serraval ;*
- Monsieur le maire de Thônes ;*